

GS 63 RECOMMANDATIONS CONCERNANT UTILISATION DU MOT *MISSION*

Source : secrétaire général

1. Quel est l'enjeu? (description en termes généraux)

Nous croyons que l'Église est appelée à composer avec l'héritage de sa théologie de la mission, particulièrement en ce qui concerne la manière dont une certaine théologie coloniale de la mission l'a amenée à participer à l'entreprise de la colonisation au Canada, laquelle visait les peuples et les communautés autochtones, et à prendre part à des activités missionnaires et de colonisation ailleurs dans le monde. Courante au sein de l'Église Unie et dans les cercles œcuméniques, l'utilisation du mot *mission* est peut-être le déclencheur d'un sentiment de malaise chez les personnes qui ont subi les conséquences des efforts missionnaires qui en réalité avaient pour objectif d'accomplir un génocide culturel et physique.

2. Quelle est l'importance de cet enjeu?

Cet enjeu est important, parce que l'utilisation du mot *mission* renvoie à des préoccupations plus vastes touchant les théologies qui ont servi de fondement à des pratiques passées de l'Église Unie appelées *activités missionnaires*. Que l'Église Unie continue ou non d'utiliser le mot *mission*, elle est appelée à apprendre davantage sur les théologies qui sous-tendent une certaine expression de la mission afin de mieux les comprendre, et à poursuivre la décolonisation de ses théologies afin que nous puissions vivre en accord avec nos engagements et nos aspirations en lien avec la Commission de vérité et réconciliation, les Appels à l'Église et notre volonté de lutter contre le racisme.

3. Comment l'exécutif du Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?

Le secrétaire général recommande que l'exécutif du Conseil général :

- a) charge le secrétaire général d'élaborer des ressources théologiques, éducatives et liturgiques visant à permettre aux membres de l'Église d'entreprendre des discussions, de faire des apprentissages et de poser des gestes en lien avec l'histoire, les théologies et les pratiques de la mission au sein de l'Église, en s'attachant tout particulièrement à nommer et à déconstruire les théologies et les pratiques qui ont causé du tort, créé des inégalités et contribué à la colonisation, en veillant à ce que les différences entre les histoires, les théologies et les pratiques de la mission à l'étranger et au pays soient également mises au jour, et en mettant l'accent, durant l'élaboration des ressources, sur celles qui peuvent être utilisées par les communautés de foi locales et les personnes liées à l'Église unie;

- b) encourage tous les conseils de l'Église à utiliser le mot *mission* avec grandes parcimonie et prudence, en se laissant orienter par une *herméneutique du soupçon* (Elizabeth Schussler Fiorenza) qui nous invite à nous interroger sur les hypothèses, les théologies sous-jacentes et les préjugés inconscients que recèle notre compréhension de la *mission*;
 - c) invite l'Église à continuer à donner la priorité à son travail de décolonisation, par le biais de changements structurels concrets qui sont nécessaires pour remédier aux inégalités et aux préjudices qui se sont produits et continuent de se produire du fait de la participation de l'Église à la colonisation, celle-ci étant particulièrement encouragée à déconstruire la conception de la *mission* qui n'est en réalité qu'un voile masquant une participation à la colonisation.
-

4. Quel sera l'effet de la proposition?

Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action contre le racisme, des appels à l'Église lancés par les intendants et intendantes du Cercle autochtone et de l'engagement pris par l'Église Unie de faire de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de ses activités de réconciliation.

Ce travail correspond aux activités suivantes du plan stratégique :

- S1.02.009 « Théologie : renforcer l'abandon de la théologie dominante masculine eurocentrique blanche, encourager les théologies existantes et nouvelles qui promeuvent les multiples identités marginalisées et les pratiques interculturelles, et élaborer des ressources théologiques pertinentes et accessibles. »
- S6.01.004 « Théologies et spiritualités : établissement et développement des façons d'être et des savoirs autochtones dans les théologies et les pratiques spirituelles. *lien avec l'activité à S1.02.009 sur la théologie. »
- S1.02.007 « Éducation : élaborer et mettre en œuvre une stratégie éducative qui permette de mieux comprendre les divers impacts du colonialisme, de la suprématie blanche et du racisme dans notre Église. »
- S1.01.001 « Défense des droits : approfondir la compréhension et les gestes posés concernant les injustices coloniales persistantes qui ont été nommées dans les appels à l'action issus de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) et dans les appels à la justice consécutifs à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en faisant la promotion des appels 1 à 6 de la CVR et des appels à l'action adressés aux Églises et aux autres parties à la Convention de règlement. »
- S1.01.004 « Héritage : soutenir le travail relationnel, le financement et le travail d'archivage lié à l'initiative Bringing the Children Home [Rapatrier les enfants dans leurs

communautés], et élaborer d'autres mesures particulières en réponse à l'héritage colonial de l'Église lorsque c'est jugé approprié (concernant, par exemple, la rafle des années 1960 ou les pensionnats). »

- S2.02.003 « Repenser la formation théologique : créer un processus normalisé de collaboration entre les écoles concernant les besoins que l'Église et les écoles perçoivent pour le ministère dans l'Église d'aujourd'hui et de demain (au moyen, par exemple, d'un examen des modèles de ministère collaboratif et bivocationnel, des rôles distincts de l'Église et des écoles, des questions d'accessibilité et de pédagogie, de l'enseignement à distance. etc.). »

Du personnel et un petit budget seront nécessaires pour animer les ressources existantes et en créer de nouvelles (principalement des ressources d'étude biblique pour encourager l'exploration de certains passages bibliques clés). Il peut s'agir de demander à certaines personnes de rédiger de courtes ressources et de leur offrir des honoraires). Toutefois, une grande partie du temps du personnel peut être comptabilisée dans les activités du plan stratégique mentionnées ci-dessus.

L'espoir est d'accroître la prise de conscience de l'Église Unie, alors qu'elle maintient ses engagements et continue de faire face à l'héritage de son passé.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à vivre nos engagements en matière d'équité?

De la façon indiquée ci-dessus.

6. À l'intention de l'instance transmettant cette proposition au Conseil général :

Avez-vous des commentaires, des affirmations ou des suggestions à formuler à l'égard de cette proposition?

Si cette proposition est une réponse à une demande de travail formulée par le Conseil général ou lors d'une précédente réunion de l'exécutif du Conseil général, veuillez préciser le numéro de proposition ou de motion.

Les questions liées à l'utilisation du mot *mission* ont été évoquées lors de la réunion de l'ECG de novembre 2021, à la fois dans la discussion et dans le rapport du groupe de travail sur une paix juste intitulé *In Support Of Just Peace In Palestine And Israel: A Call To Costly Solidarity* (En faveur d'une paix juste en Palestine et en Israël : appel à une solidarité contraignante).

L'ECG a demandé au Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses de faire un travail de réflexion sur l'utilisation du mot *mission*. Le secrétaire général a approuvé la suggestion de créer un groupe de travail composé de membres du Comité théologie et relations

interconfessionnelles et interreligieuses, de la de la Table commune antiracisme et de la constituante autochtone de l'Église.